DLP 1[illegible]-11-81884605

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : (38) 86-36-24

93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 372 — 17 NOVEMBRE 1981

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Les abonnements souscrits en 1981 se terminent le 31 Décembre prochain. Contrairement à ce qui a été annoncé dans le Bulletin Technique du 13 Octobre dernier, il est possible de renouveler tout abonnement dès maintenant.

Pour répondre au souhait de ses lecteurs, la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE" réalisera dès l'an prochain deux éditions distinctes :

- une édition "CULTURES SPECIALISEES" regroupant la viticulture, l'arboriculture, les cultures légumières et maraîchères
- une édition "GRANDES CULTURES" traitant des céréales, des oléagineux, des protéagineux, des betteraves sucrières, du maïs et des cultures légumières de plein champ.

Les tarifs d'abonnement sont les suivants :

- Abonnement ordinaire : 1 édition .... 70 F
  2 éditions .... 120 F

Abonnement collectif
(avec un minimum de 10 exemplaires) 1 édition ...... 50 F
2 éditions ...... 100 F

Nous prions tous les abonnés de bien vouloir effectuer leur versement le plus rapidement possible par chèque bancaire ou par chèque postal muni de ses trois volets, libellé à l'ordre de :

MONSIEUR LE REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DU LOIRET

et adressé à :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
"CENTRE"
BP 210
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

Pour alléger notre tache nous vous demandons de bien vouloir, lors du règlement de votre abonnement, préciser la formule que vous avez choisie, notamment si vous ne souhaitez recevoir qu'une seule édition.

Les correspondants de la Station d'Avertissements Agricoles qui reçoivent gratuitement les Bulletins Techniques et celles qui sont habituellement abonnées par un organisme professionnel ou un groupement local n'ont aucune démarche à entreprendre pour leur réabonnement.

Nous prions les personnes abonnées depuis le 1er Juillet 1981 de bien vouloir nous préciser l'édition qu'elles choisissent.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur - Gérant : J. THIAULT

P 545

GROSSE ALTISE DU COLZA / COLZA /

En raison des températures fraîches enregistrées depuis le début de la ponte des grosses altises, il est encore trop tôt pour réaliser des sondages en cultures afin d'apprécier les niveaux d'infestation larvaires.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Les premières larves de charançon du bourgeon terminal viennent d'être observées mais l'éclosion n'est pas encore terminée et la migration des larves vers le coeur des plantes n'est pas amorcée. Il est encore trop tôt pour intervenir.

PUCERONS ET JAUNISSE NANISANTE DES CEREALES / CEREALES /

Seules des températures basses, inférieures ou égales à -5° C, pendant plusieurs jours peuvent entraîner une régression importante des colonies de pucerons. Des populations de 0,5 puceron en moyenne par plante (une plante sur trois colonisée) ont entraîné par le passé des chutes de rendements appréciables. Dès le prochain radoucissement il conviendra de s'assurer à nouveau, en Gâtine Tourangelle, en Beauce de Loir-et-Cher, dans le Perche et parfois en Beauce dans le département d'Eure-et-Loir et enfin dans le Boischaut Nord que ce niveau d'infestation n'est pas atteint. Dans l'affirmative, une intervention s'impose.

DESHERBAGE DES BLES TENDRES

En raison d'un mois d'Octobre particulièrement pluvieux, il est actuellement possible d'être confronté en culture à deux problèmes :

* Des parcelles ont été ensemencées début Octobre mais faute de temps elles n'ont pas pu être désherbées avant la levée. Il est possible d'intervenir avec certains herbicides en postlevé mais certaines précautions doivent être prises :

- Il ne faut pas traiter au stade coléoptile. Il convient d'attendre le stade une feuille pour intervenir avec du DICURAN, de la CHLORTOLURE, les HERBALT, le TOK WP 50 et le PRODIX.
- Il est préférable d'attendre le stade trois feuilles pour intervenir avec le CEREPRON N.B.
- Les risques de phytotoxicité importants sont à craindre par températures basses (de -5° à - 8°C)

* Des parcelles ont été désherbées dès le semis mais dans les sols battants l'action conjuguée de la structure, du froid et des herbicides a entraîné des destructions importantes de plantules. Tous les désherbants utilisés interdisent le resemis immédiat et les risques par températures fraîches et levée lente sont particulièrement élevés. Il est en général nécessaire d'attendre 2 à 3 mois pour réimplanter une culture de blé tendre alternatif ou de printemps. Un travail superficiel est suffisant après emploi de CHANDOR IGRANE, TOK E 25, TOLION, TRAPAN et PRODIX. Il est préférable de réaliser un labour derrière TREPLIK. Même après labour, tout danger n'est pas écarté avec DICURAN, TRIBUNIL et les herbicides à base de NEBURON.

LIMACES / TOUTES CULTURES /

Des dégâts de limaces ont été notés ces derniers jours dans de nombreuses situations.

SALADES /CULTURES LEGUMIERES/

Il est rappelé que les indications données dans la note concernant la LUTTE CONTRE LES MALADIES ET RAVAGEURS SUR SALADES, note établie par le Service de la Protection des Végétaux, avec la collaboration du laboratoire de phytopharmacie de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du Service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité, du Centre Français du Commerce Extérieur, des Organisations Professionnelles Agricoles et de l'Union des Industries pour la Protection des Plantes dont de larges extraits ont été déjà publiés dans le Bulletin des Stations d'Avertissements Agricoles doivent être scrupuleusement suivies, dans l'intérêt même des producteurs.

.../...

En effet, l'inobservation des Conseils de culture et de traitements est susceptible d'entraîner, sur salades à la récolte, des teneurs de résidus de produits de traitement, notamment de Dithiocarbamates, supérieures à celles admises.

Afin de s'assurer del'absence de ces résidus, le Ministère de la Consommation a informé le Ministère de l'Agriculture qu'une action importante sera menée par le Service de la Répression des Fraudes au cours de la prochaine campagne.

Dans le cas où l'analyse montrerait une présence excessive de résidus de produits de traitement sur les échantillons prélevés, la responsabilité pénale du producteur ou de l'expéditeur pourra être mise en cause et selon l'importance du dépassement, le lot pourra être saisi et détruit, sans préjudice des dispositions pénales prévues par le règlementation en vigueur en ce qui concerne les résidus pouvant être tolérés dans les denrées alimentaires.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE"

A. SIMONIN

P546